

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 MARS 2021
A 19 HEURES**

Présents : Patrick RODHAIN, Marc CARRÉ, Marie-Christine SALIN, Philippe LAUNAY, Isabelle CHARRON, Thierry LAURENS, Anne REVEL, ~~Laurence LEFÉBURE~~, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, Sylvie CHARTRAIN, Édith GOMES, Élise ALGRAIN, ~~Pierre-Yves FOSSEY~~, Sébastien GARNIER, Anne SYLVESTRE, ~~Sonia BONÉ~~, Martial TIREAU, Mathieu LECOURBE, Marie-Laure TOUTAIN, Franck TREMEREL, Muriel BANSARD Jean-Pierre CHEVALLIER.

Excusés : Laurence LEFÉBURE ayant donné procuration à Marc CARRÉ
Sonia BONÉ ayant donné procuration à Isabelle CHARRON

Absent : Pierre-Yves FOSSEY

Secrétaire de séance : Franck TREMEREL

Aucune observation n'ayant été formulée quant au compte-rendu du Conseil municipal du mardi 2 février dernier, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est proposé de reporter 2 points à l'ordre du jour :

- Tarifs de l'assainissement
- Règlement intérieur : définition de l'espace dédié à l'opposition dans le bulletin municipal

1/ Comptes administratifs et comptes de gestion 2020

• **Budget général :**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget général.

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	1 593 053,06 €	1 593 053,06 €
Réalisées :	1 214 650,94 €	1 555 867,03 €
Résultat 2020 (excédent) :		341 216,09 €
Résultat de clôture 2019 (excédent) :		693 075,70 €
Résultat global (2019+2020) :	1 034 291,79 €	

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	1 838 930,74 €	1 838 930,74 €
Réalisées :	788 329,24 €	905 852,77 €
Résultat 2020 (Excédent) :		117 523,53 €
Restes à réaliser :	569 267,00 €	750 417,00 €
Résultat de clôture 2019 (déficit) :	221 904,64 €	
Résultat global (2019+2020) déficit :	104 381,11 €	

Monsieur le Maire se retire, Marc CARRÉ, 1^{er} adjoint, fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

• **Budget annexe de l'assainissement :**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement.

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	234 168,92 €	234 168,92 €
Réalisées :	139 185,16 €	54 975,54 €
Résultat 2020 (Déficit) :	84 209,62 €	
Résultat de clôture 2019 (Excédent) :		144 076,92 €
Résultat global 2019+2020 (Excédent) :		59 867,30 €

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	2 632 602,00 €	2 702 725,03 €
Réalisées :	2 629 444,71 €	1 531 440,17 €
Résultat 2020 (Déficit) :	1 098 004,54 €	
Reste à réaliser :	0 €	191 914,00 €
Résultat de clôture 2019 (Excédent) :		979 137,03 €
Résultat global 2019+2020 (Excédent) :		118 867,51 €

Monsieur le Maire se retire, Marc CARRÉ, 1^{er} adjoint, fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

- Comptes de gestion**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats du budget général et du budget annexe de l'assainissement, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

il est proposé d'approuver les comptes administratifs de l'exercice,

Le conseil municipal :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 du budget général et du budget annexe de l'assainissement,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que les comptes de gestion du budget général et du budget annexe de l'assainissement dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

2/ Affectation du résultat 2020 :

- Budget général**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du compte administratif 2020 au budget primitif 2021 ainsi :

	RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2019	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 1068	RESULTAT DE 2020	FESTES A REALISER 2020	SOLDES DES FESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTES POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 221 904,64 €		117 523,53 €	569 267,00 € 750 417,00 €	181 150,00 €	76 768,89 €
FONCT	693 075,70 €	513 998,64 €	341 216,09 €	- €	- €	520 293,15 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12. 2020		520 293,15 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
		520 293,15 €
Total affecté au c/ 1068 :		
		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU AU 31.12.2020		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Adopté à l'unanimité

- **Budget annexe de l'assainissement**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du compte administratif 2020 au budget primitif 2021 ainsi :

Dépenses Fonctionnement	139 185,16			
Recettes Fonctionnement	54 975,54			
Déficit fonctionnement de l'exercice	-84 209,62			
Excédent fonctionnement reporté (2019)	144 076,92			
TOTAL EXCEDENT FONCT	59 867,30			
Dépenses d'investissement	2 629 444,71			
Recettes d'investissement	1 531 440,17			
déficit d'Investissement de l'exercice	-1 098 004,54			
Restes à réaliser dépenses	0,00			
Restes à réaliser recettes	191 914,00			
Cumul Restes à réaliser	191 914,00			
Excédent d'investissement reporté	979 137,03			
Déficit cumulé d'investissement	-118 867,51	à reporter en DI: c 001		
Affectation résultat fonctionnement				
Couverture du déficit d'investissement cumulé	0,00	Recettes Invest	c 1068	
Solde en excédent fonctionnement reporté	59 867,30	Recettes Fonct,	c 002	
Total général	-59 000,21			

Adopté à l'unanimité

3/ Budget primitif de l'assainissement 2021

Il est proposé d'équilibrer la section de fonctionnement pour un montant de : 148 409,30 €

La section d'investissement s'équilibrerait à hauteur de : 234 693,00 €

Adopté à l'unanimité

4/ Vote des taux des taxes

Il est proposé de ne pas modifier le taux des trois taxes sur les ménages pour 2021 :

- Taxe d'habitation : 8,82 % (taux figé)
- Taxe sur le foncier bâti : 6,40 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 13,51 %

Adopté à l'unanimité

5/ Tarifs de l'assainissement

Monsieur le Maire indique que ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil afin que la commission finances travaille, suite à la proposition de Muriel BANSARD, sur des simulations de tarifs. La commission se réunira le mardi 23 mars, à 19h00.

6/ Acquisitions de terrains

- **Terrains de M. et Mme Bergès**

Il est proposé de refixer le prix d'acquisition des parcelles (cadastrées section AE 271, 272 et 273) appartenant à M. et Mme Bergès situé à la Bretonnerie.

En effet, le prix proposé de 9 €/m² lors du conseil du 15 décembre dernier a été jugé trop bas par les propriétaires et le prix proposé ne comprenait pas en compte la parcelle AE 271 pour 200m².

Marc CARRÉ indique qu'après échange avec M. et Mme Bergès une proposition de 10,50 € leur conviendrait.

Aussi, il est décidé à l'unanimité d'acquérir les parcelles cadastrées section AE n° 271, 272 et 273 pour une superficie totale de 6 339 m² à 10,50 €/m², soit un coût total de 66 559,50 €.

- **Terrain de M. d'Andlau**

Il est proposé d'acquérir la parcelle en l'état cadastrée section ZN n°55 appartenant à la SCI de Voré, d'une superficie de 3 870 m², au prix de 0,20 €/m² soit 774 €. Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

7/ Règlement intérieur : définition de l'espace dédié à l'opposition dans le bulletin municipal

Ce point est reporté. Monsieur le Maire propose de définir les modalités d'expression de l'opposition sur le site Internet et sur la gazette lors d'un rendez-vous avec M. Chevallier fixé jeudi 1^{er} avril, à 16h00.

8/ Cession de terrain

Il est proposé de céder la parcelle cadastrée AE n°233 pour une superficie de 627 m², au prix de 6,66 €/m² soit un total de 4 175,82 € à M. Germain FONTAINE.

Adopté à l'unanimité

9/ Communications et questions diverses

- Monsieur le Maire fait part de la démission de Laurence LEFÉBURE de ses fonctions conseillère communautaire. Suivant l'ordre du fléchage, c'est Sonia BONÉ qui lui succède.
- Monsieur le Maire indique qu'il a été décidé de ne pas déposer de dossier de demande de DETR pour les travaux de couverture de l'église de Bellou sur Huisne puisque les travaux ne pourraient pas être réalisés en 2021. Les subventions seront sollicitées en 2022.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux problèmes d'inondations à la Riffetière, il s'est rendu sur place et a rencontré à plusieurs reprises les habitants pour trouver des solutions.
- Suite à la démission de Simon PELLERAY, Stéphane JOFFROY, résidant à Cour-Maugis-sur-Huisne a été recruté pour le remplacer.
- Isabelle CHARRON indique que lors de la commission fleurissement la décoration du rond-point avait été évoquée. Un devis a été réalisé mais trop élevé. Aussi, elle demande que des nouvelles suggestions soient faites.
- D'autre part, elle indique que Jardiland propose, afin d'inciter les habitants au fleurissement, d'offrir le terreau et que les conseillers mettent en pot les plants. Les membres du conseil ne retiennent pas cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 48.